

000 francs de Suisse, que le clergé s'offrait à payer de concert avec son évêque et l'abbaye de Saint-Maurice, pour soulever le Valois des impositions mises à sa charge par la diète...

1° Un nouvel évêché sera établi dans la ville de Saint-Maurice. Il réunira sous la dénomination ancienne d'évêché d'Agance, celui de Sion et l'abbaye de Saint-Maurice.

2° L'évêque résidera alternativement à Sion et à Saint-Maurice pendant six mois. Il y aura cependant dans l'une et l'autre ville une cour ecclésiastique et un grand-vicaire qui y séjureront durant toute l'année.

3° Il y aura deux chapitres composés d'un nombre égal de dignitaires, l'un pour la cathédrale de Sion, l'autre pour celle de Saint-Maurice.

4° Toutes les fois qu'il y aura dans l'un des chapitres une place vacante, les plus anciens de l'autre pourront demander d'y être transférés.

5° A la mort de l'évêque, il n'y aura qu'un vicaire capitulaire nommé par les dignitaires des deux chapitres. Il résidera dans l'église où l'évêque sera décédé. C'est à lui à désigner un ecclésiastique pour remplir les fonctions de pro-vicaire dans l'autre chapitre.

6° Les édifices de l'abbaye de Saint-Maurice sont destinés à l'évêque et à sa cour.

7° Les chanoines profès actuels de l'abbaye de Saint-Maurice recevront l'indult de sécularisation, sauf la substance des vœux. Ils seront reçus au nombre des prébendaires ou recevront une pension.

L'évêque de Bethléem se démettra de fonctions d'abbé, et recevra une dotation. Les chanoines non profès pourront être reçus au séminaire.

8° L'évêque de Sion, le prélat de Saint-Maurice, le prévôt du Saint-Bernard et d'autres honorables membres du clergé, ayant déclaré être disposés à verser la somme de \$50,000 francs suisses pour soulager le pays, le souverain Pontife a ratifié cette offre.

9° Par cette réunion de l'abbaye de d'Agance et de Sion, sont tranchées les difficultés survenues au sujet de la collation des bénéfices dépendant de l'abbaye.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 19 SEPTEMBRE 1848.

LE CANADA.

Le Times de Londres du 1er août contenait un article sur les colonies, dont nous traduisons le passage suivant qui a trait au Canada :

« Peut-être aucun exemple ne pourrait montrer mieux que celui du Canada l'avantage pour les colonies d'avoir un gouvernement à elles propre. Il le montre de deux manières : par ce qu'il fait, et par ce qu'il ne fait pas. Pendant que toute l'Europe continentale a été en convulsions et en changements, tandis que la stabilité de l'Angleterre a provoqué tour à tour l'étonnement et l'envie des nations environnantes, ses colonies sont demeurées paisibles et fermes. Le Canada, si récemment le siège d'un gouvernement jaloux, d'une armée vigilante et d'une faction sans cesse en complots, a conservé au milieu des bouleversements de l'Europe une attitude à la fois constitutionnelle et conservative. Il a eu ses luttes de partis et ses triomphes de partis. Mais la guerre est faite et la victoire gagnée, sur le modèle et d'après l'esprit du Parlement archétype de Westminster. Un parti a cessé d'avoir le pouvoir, un autre y est monté. Mais le mot d'ordre a été le Gouvernement Responsable, et non pas l'indépendance ou l'annexion. Jusque là, la représentation politique a porté de beaux et de bons fruits. Mais nous devons avouer que nous ne voyons pas sans appréhension la consolidation du parti qui est maintenant victorieux dans le Parlement du Canada-Uni. Il est essentiellement Français, Canadien-Français, de naissance, de sentiment et d'intérêt. Il a toute l'aigreur (bitterness) d'une secte et toutes les tactiques d'un parti. Pourquoi cela ? Voici une leçon pour nous ; qu'elle nous profite et nous instruisse. La faction qui, si petite numériquement parlant, est si puissante au pouvoir, est le germe d'une politique hardie, audacieuse et adroite. Le ministre et le Roi, qui commencent l'établissement de l'Acadie, connaissent ce que devait être une colonie. Ils n'y envoyèrent de pauvres qu'en petit nombre ; ils n'abandonnèrent pas les forêts et les solitudes du Canada au caprice d'accapareurs de terre ou aux artifices d'aventuriers qui se les seraient partagés comme ils l'auraient voulu ; mais ils envoyèrent des côtes de France des colons sages en nombre, mais bien choisis et parfaitement organisés, des colons qui formaient une société, qui était l'antipode de la France provinciale et portait l'impression de la nationalité. Quelle en est la conséquence ? Tandis qu'au tour de nous en Canada tout est changeant, vague et incertain ; tandis que la société anglaise y est lente à s'organiser et plus lente encore à se consolider ; ce chétif rejeton de la France monarchique y a grandi, en conservant son unité et augmentant sa puissance et son importance. Il tient en mains les rênes du Gouvernement Provincial, et par esprit de jalousie, gêne en moment l'émigration de la Grande Bretagne. »

Voilà comment parle le Times de Londres, et cela ne nous étonne pas. Ce journal n'a jamais voulu entendre qu'un parti n'a jamais voulu croire que les Canadiens Français et les réformistes en général pussent avoir raison. A ses yeux, les Tories étaient de fidèles et loyaux sujets, les réformistes (les Canadiens Français en particulier) ne furent jamais selon lui, que des factieux et des rebelles. On voit que le Times continue à entretenir les mêmes idées, et que le temps et les événements ne l'ont pas encore instruit. Nous n'entreprendrions pas cependant de l'éclairer, car d'autres feuilles sont plus à même que nous de s'adresser à lui et de lui donner tous les renseignements désirables, si réellement il a le désir de connaître la vérité. Pour nous, qu'il nous suffise de faire quelques remarques, afin qu'on ne puisse pas nous dire plus tard, que nous avons lu, traduit et publié cet article du Times sans avoir protesté contre les doctrines qu'il y professe.

D'abord le Times dit qu'il ne voit pas sans appréhension la victoire remportée par le parti actuellement au pouvoir en Canada. Et pourquoi craint-il ? Parce que ce parti est essentiellement Français-Canadien Français de naissance, de sentiments et d'intérêts. En vérité, il faut que nos confrères de Londres soient bien timides, il faut qu'ils soient bien sujets à des crises de nerfs, pour que l'idée seule d'un parti Canadien Français les fasse craindre et trembler. Nous pouvons bien dire : " l'Idée seule ; " car rien n'est moins fondé que l'avancé du Times que nous venons de citer. Qu'est-ce en effet que ce parti qui est au pouvoir en Canada ? C'est la grande majorité du Canada-Uni, majorité représentée en parlement par plus de 60 votes contre à peine 20. Or, souvenons-nous bien que, si dans le Bas-Canada plus des trois quarts de la population sont Canadiens-Français, il y en a à peine 10,000 dans tout le Haut-Canada. Ainsi si la population du Bas-Canada est de 760,000 et celle du Haut-Canada de 700,000, nous trouvons pour la population totale le chiffre de 1,460,000. De ce nombre, il n'y a donc qu'environ 600,000 Canadiens-Français. En supposant qu'ils fussent 700,000, comme les 20 membres de la minorité sont pour la plus part les représentants de bourgeois pourris peuplés de Canadiens non d'origine Française, il s'en suivrait que les 60 membres de la majorité représenteraient à peu près un égal nombre de Canadiens-Français et de Canadiens d'autres origines. Le parti actuellement au pouvoir n'est donc pas essentiellement Français, Canadiens-Français de naissance, de sentiments et d'intérêts ; c'est un parti qui n'est ni d'une origine ni d'une autre ; il est composé des hommes de toutes les origines qui veulent sincèrement des réformes pour le pays ; qui ne veulent pas qu'il soit gouverné par une coterie qu'elle soit anglaise ou qu'elle soit française ; qui veulent en un mot procurer le bien général du pays, et ne plus le tenir éloigné des lumières et des progrès du siècle. C'est là le parti qui soutient le ministère actuel, et qui se trouve opposé par quelques ultra-Tories et par certains autres individus qui, reniant leur passé, ne se soucient que de leurs rançunes et n'ont en vue que leurs intérêts personnels. Ce parti n'a pas, comme le dit le Times, l'aigreur d'une secte. L'aigreur n'existe pas au cœur de ceux qui le composent. Ils n'ont tous pour but que de procurer l'avancement de tout le pays, et n'entendent pas continuer, comme le voudraient certains gens, les rivalités de district à district et de ville à ville. Car ils comprennent bien que dès ce moment le parti devient faible, et la cause du pays tombe entre les mains de ceux qui ont fait tout en eux pour la retarder, afin de s'enrichir de la substance du peuple. S'il y a de l'aigreur quelque part, c'est dans le cœur de ceux qui se sont vus forcés de céder devant la voix du peuple et de quitter les bancs ministériels, qu'ils regardaient presque comme leur héritage. S'il y a de l'aigreur quelque part, c'est dans le cœur de ceux qui, voulant toujours dicter, et ne pouvant se soumettre à jouer un rôle secondaire, en vient continuellement les places des hommes qui ont la confiance du peuple ; c'est dans le cœur de ceux qui, ne pouvant excuser une oisiveté de dix années, veulent faire croire au peuple qu'eux seuls avaient raison, et qu'ils ne gardaient le silence que parce qu'ils voyaient les chefs du peuple marcher dans une mauvaise route. C'est dans leurs cœurs seuls qu'est l'aigreur ; le peuple qui forme le parti du pouvoir, n'en a point, et ne désire que le retour à la bonne voie d'hommes qui auraient la capacité de le bien servir, mais qui n'ont le vouloir que de se servir eux-mêmes.

C'est donc encore une absurdité et une absurdité incompréhensible que d'appeler faction le parti qui soutient les ministres. Ce parti étant celui de la majorité, ne peut être appelé ainsi. Car le peuple ne peut être appelé une faction. Or, la majorité, c'est le peuple. Donc, il faut être aveugle ou bien manquer complètement de logique ou de bonne foi, pour soutenir que le parti qui supporte actuellement le pouvoir n'est qu'une faction. Reste à savoir dans laquelle de ces positions se trouvent nos confrères de Londres qui soutiennent des choses, si peu conformes à la vérité, et d'ailleurs si peu en harmonie avec les seuls principes de la logique. Quant à ceux qui parmi nous seraient écho à ce cri du journalisme de Londres, nous leur dirons : " Continuez, à faire cause commune avec nos adversaires politiques. Il ne vous en coûte plus ; vous avez déserté nos rangs, vous vous êtes faits transfuges ; mettez le comble à votre abjuration politique et ayez le courage de prendre le titre de ceux avec qui vous marchez, les Tories ! "

D'ailleurs, n'est-il pas remarquable de voir nos confrères de Londres s'efforcer du prétendu ascendant actuel des Canadiens-Français, tandis qu'ils ont des hommes qui, comme nos confrères de Londres, appellent le ministère et la majorité qui le supportent une faction disent que les Canadiens-Français n'ont pas leur juste part dans le gouvernement du pays. A entendre les premiers, il faut faire une croisade contre les Canadiens-Français pour ruiner leur influence et leur puissance ; à écouter les seconds, il faut arrêter toutes les affaires du pays, parce que sur neuf ministres il n'y en a pas cinq de Canadiens-Français. Le pays peut juger quels hommes raisonnent mieux en cette circonstance ; quant à nous, nous ne saurions le tenter. Tout ce que nous pouvons dire dans ce moment, c'est qu'il a été heureux pour l'Angleterre que le gouvernement du Canada fût entre les mains des réformistes, à la nouvelle des bouleversements Européens et de l'insurrection imminente de la trop malheureuse Irlande. En Canada, comme ailleurs, il se trouve des hommes qui sont toujours prêts à profiter de la circonstance et à exploiter les dispositions à l'agitation et au trouble. Ces hommes n'auraient pas manqué dans cette occasion de se mettre en campagne, et par leurs discours et leurs actes de porter quelque portion du peuple à en venir aux mesures extrêmes et à tâcher d'augmenter les embarras de l'Angleterre. Le pays par bonheur se trouvait dans ce moment sous un gouvernement libéral ; aussi il n'a pas bougé. Il s'est dit : " Voilà que le jour de la justice a lui pour nous ; sachons en profiter. " Il a donc attendu et d'autres mesures de justice sont venues, d'autres réparations ont été faites, d'autres réformes ont été accomplies, et le peuple a senti renaître l'espérance dans son cœur. Cette espérance, il la conserve encore ; car il sait que le gouvernement du jour lui prépare de belles et grandes réformes, et travaille sans relâche à réparer les injustices du passé, et à lui frayer une route de prospérité et de bonheur.

En présence de ces faits, en présence de cette attitude du peuple et de cette position des ministres, nous devons dire qu'il est vraiment pénible de voir des hommes assez aveugles ou possédant assez peu de bonne foi pour manifester des craintes au sujet de l'accession des réformistes au gouvernement du pays. Quand on sait que tout le pays, à part une bien faible minorité de mécontents et d'impraticables, a confiance dans le ministère et lui prête tout son appui ; on a peine à concevoir que des journalistes distingués comme le sont les rédacteurs du Times de Londres, que des hommes qui vivent au milieu de nous et qui naguère marchaient dans les rangs du peuple et comptaient un nombre de ses défenseurs, viennent aujourd'hui appeler faction le parti

de la majorité qui soutient les ministres. Encore une fois c'est dire que le peuple est une faction. D'ailleurs que ceux qui parlent ainsi se souviennent que c'est cette prétendue faction qui en 1777 a conservé le Canada à l'Angleterre ; c'est cette même faction qui en 1812 combattit aux frontières et dans le sein du pays, et décida sur le champ de bataille de Chateauguay que le Canada ne serait pas américain. Voilà la faction qui régit le pays ; voilà la faction qui serait encore prête à prendre les armes pour conserver intact le territoire de ce pays. Si c'est là une faction, le peuple anglais lui-même est une faction, et dorénavant faction et peuple seront synonymes.

Mais en voilà assez pour pouvoir juger pleinement des hommes qui usent d'un pareil langage. Ce jugement, c'est au peuple à le porter. Quant à nous, nous avons fait notre devoir ; nous avons protesté et nous protestons ici contre l'article du Times de Londres, afin qu'on ne puisse pas dire que par notre silence nous avons sanctionné et approuvé la doctrine absurde qu'il y débite.

TEMPERANCE.

Sur la Gazette Officielle de samedi, nous trouvons une liste des personnes aux quelles des licences pour tenir auberge ont été accordées, dans le district de Montréal, depuis le 1er mai jusqu'au 9 septembre courant. Nous remarquons avec plaisir que les paroisses suivantes n'ont pas d'auberges, savoir : Dundee, St. Bartholémé, St. Cuthbert, St. Félix de Valois, Ste. Mélanie, St. Paul de Lavaltrie, St. Charles Borromée, St. Bruno de Montarville, Boucherville, St. Isidore, Sherrington, Sutton, Bedford, Petite-Nation, Buckingham, Onslow, Briston, Clarendon et Litchfield, Ile du Calumet, Ste. Victoire, St. Jude, St. Barnabé, Clarenceville, St. Thomas de Foucault, Ste. Rosalie, Milton, Ely et Roxton, Bolton, Hatley, Potton, Stanstead, Barnston, Barford, St. Columban, Gore, Ile Perrot, Pointe-Fortune, Newton, St. Marc, et St. Antoine. Ainsi voilà quarante paroisses et townships qui n'ont plus d'auberges. C'est là un grand pas fait pour l'œuvre si belle et si patriotique de la Tempérance. Honneur aussi à ces localités-là ! Elles auront, avec la gloire d'être tempérantes, les profits et épargnes qu'elles ne manqueront pas de faire en cessant ainsi l'usage des boissons enivrantes.

A côté de ces faits consolants pour la prospérité et la moralité du pays, nous regrettons d'avoir à en citer d'autres qui prouvent qu'il y a encore beaucoup à faire pour faire disparaître toutes les auberges. C'est ainsi que la paroisse de Laprairie contient encore vingt-quatre auberges, la paroisse de Lachine 27, Sorel 17, St. Martin 12, St. Eustache 18, Argenteuil 19, et la ville de Montréal n'en contient pas moins que trois-cent deux ! Ce sont là des chiffres par trop élevés, surtout pour la ville de Montréal. Espérons que les récentes prédications de M. Chiniquy et des autres apôtres de la Tempérance, auront l'effet de faire bientôt disparaître le plus grand nombre de ces auberges. Car il est temps que l'on comprenne que le bien du pays demande que l'on cesse de se livrer à l'usage des boissons fortes. Nos intérêts pécuniaires le demandent ; nos mœurs ne l'exigent pas moins.

L'Hon. R. B. Sullivan vient enfin d'être nommé juge du Banc de la Reine, pour le Haut-Canada. Le ministère perd en M. Sullivan un membre utile et zélé, et le parlement un orateur distingué. M. Sullivan continuera néanmoins à rendre de grands et importants services au pays, et dans ses nouvelles fonctions il aura plus d'une fois à mettre en usage ses connaissances et ses talents. Il est remplacé par l'hon. M. Leslie, qui devient ainsi secrétaire provincial. M. Leslie se charge d'un des emplois les plus onéreux et les plus pénibles d'entre ceux des ministres, le pays doit lui en savoir gré. Car placé comme il l'était, il aurait pu se dispenser d'un fardeau aussi pesant ; mais son patriotisme a étouffé la voix de l'égoïsme, et il a accepté un poste difficile il est vrai, mais aussi un poste tel qu'il en faut à un homme de son savoir et de sa capacité. Son successeur dans la présidence du conseil est l'honorable W. H. Merritt. M. Merritt est déjà assez connu du public pour que nous n'ayons pas à nous étendre au long sur son compte. On sait en effet que ce monsieur est un financier de première force, et un homme de talents fort remarquables. Il y a longtemps qu'il eût été désirable pour le ministère d'avoir les services immédiats de M. Merritt. Aussi nous réjouissons nous de sa nomination à la présidence du conseil, parce qu'il vient d'ordre sa haute capacité à celle des autres ministres, et travailler à la grande œuvre du pays. Les mesures dont le gouvernement a s'occuper sont si importantes, qu'il est désirable que toutes les capacités, comme celle de M. Merritt, soient appelées à y prendre part.

Nous voyons avec plaisir, par la Gazette Officielle de samedi, que M. Aimé Desilets vient d'être admis au barreau M. Desilets appartient au barreau de Trois-Rivières, où, il a subi cette semaine un brillant examen devant S. H. le juge Mondelet. Ses examinateurs étaient MM. Vézina et Polette, qui se sont déclarés très satisfaits de ses réponses. Nous croyons que M. Desilets entend se fixer à Trois-Rivières ; nous lui souhaitons une nombreuse clientèle et tout le succès auquel il a droit de s'attendre.

Le Herald de Montréal prend fait et cause pour le Globe de Toronto au sujet de l'article de celui-ci sur les couverts. Notre réponse ne pouvant fuir de place paraître aujourd'hui, le Herald voudra bien nous attendre jusqu'à vendredi.

Nous enissions voulu dire un mot au sujet des Réclamations et de M. Chiniquy, mais le temps nous manque pour le faire aujourd'hui ; ce sera pour notre prochain numéro.

S. G. Mgr. de Montréal part demain pour une visite pastorale dans son diocèse, pendant laquelle elle se rendra à Kingston et à Toronto, pour y consacrer les églises

cathédrales. S. C. ne sera de retour que le cinq du mois d'octobre.

MINE DE CUIVRE.

Nous avons en notre possession quelques morceaux de minerai que M. L. Poudrier, arpenteur, a apporté du Township d'Halifax. Ce Township se trouve dans le Comté de Mégantic, et n'est qu'à la distance de 15 à 20 lieues de la ville de Québec. Le minerai en question nous paraît être du minerai de cuivre, et au dire de M. Poudrier il s'en trouve une montagne entière dans le Township d'Halifax.

Il serait fort curieux de nous voir, gens du Bas-Canada, nous en aller à 500 lieues d'ici, sur les bords du Lac Supérieur exploiter des mines de cuivre, tandis que nous en aurions à quelques lieues de nos villes. Nous ne savons pas au juste jusqu'à quel point la nouvelle de la découverte d'une mine de cuivre par M. Poudrier est vraie ; mais ce que nous savons, c'est que nous avons à nos bureaux quelques échantillons de ce minerai apporté par ce monsieur. Ces échantillons peuvent être vus par les amateurs et connaisseurs en passant par notre établissement.

Au reste qu'il nous suffise d'avoir attiré l'attention du public sur cette découverte, et espérons que, si réellement c'est une mine de cuivre, on n'aura pas à dire plus tard qu'elle n'a pas été exploitée par apathie et manque d'esprit d'entreprise.

QUI SERA LE CHEF ?

Les journaux du Haut-Canada continuent à demander qui sera le chef de l'opposition à la prochaine session. Les uns veulent que ce soit M. O. Govan, d'autres M. Sherwood, et d'autres enfin sir A. McNab. Ces trois candidats se font dire leurs vérités et leurs non-vérités par les uns comme par les autres ; mais nous croyons que le plus grand nombre incline du côté de sir Allan. Le Pilot de Montréal ajoute cependant qu'on parle aussi fort du général Tom Thumb ; mais on ne sait pas au juste quelles chances de succès il peut avoir.

L'INDEMNITÉ.

Nous reproduisons plus bas la requête que l'association de l'indemnité vient d'adopter. Cette requête sera présentée aux trois branches de la législature, et pour qu'elle ait plus de poids auprès du parlement, on propose que les habitants de chaque paroisse et de chaque comté du pays y apposent leurs noms. Il est donc nécessaire de se mettre à l'œuvre de suite et sans tarder. Nous ne supposons pas qu'il faille expliquer de quoi il s'agit ; tout le monde le sait, les événements de 1837 et 1838 sont encore présents à la mémoire de tous les Canadiens. Nous ne croyons pas non plus qu'il soit besoin de dire si nous croyons à la possibilité de cette indemnité. Car il faut se souvenir que c'est une dette récurrente, et qu'il n'y a plus, comme dit la requête, qu'à fixer le mode et l'époque du paiement. Ainsi donc il s'agit d'une dette d'honneur, et avec l'honneur on ne transige pas. Voici maintenant la requête, que nous trouvons sur la Minerve d'hier soir.

Aux honorables Communes du Canada, Assemblées en Parlement.

L'HUMBLE REQUÊTE DES SOUSSIGNÉS

Vous expose respectueusement, — Que vos pétitionnaires sont du nombre de ceux des habitants du Bas-Canada qui ont souffert considérablement par la perte de leurs propriétés mobilières, et immobilières, lors des malheureux événements de 1837, 1838, et qui ayant attendu longtemps la réparation de ces pertes sans pouvoir l'obtenir, n'ont d'autres mesures qu'un nouvel appel à la justice du gouvernement.

Que comme votre honorable chambre s'en convaincra facilement, les maux nombreux que vos pétitionnaires ont soufferts par suite de ces pertes et de privations de tous genres qui en ont été le résultat, ont été aggravés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis, et par l'incertitude qui a régné jusqu'ici sur le mode et l'époque du règlement de l'indemnité à laquelle vos pétitionnaires ont droit ;

Que sans entrer dans la discussion des nombreuses considérations qui peuvent faire envisager l'indemnité comme un acte de stricte justice et de devoir, en même temps que d'humanité et de saine politique ; Vos pétitionnaires exposent à votre honorable chambre les sentiments d'espoir qui les animent, et leur inspirent une pleine confiance dans le succès de leurs réclamations ;

Que la reconnaissance, à plusieurs reprises, par la législature et par le gouvernement exécutif provincial du droit à l'indemnité ; la nomination et les travaux, quoique inefficaces, d'une commission nommée pour s'enquérir du montant des pertes ; le paiement de ces pertes, à une partie exclusive de ceux qui y avaient droit ; l'octroi au Haut-Canada, d'une justice pleine et entière et sans distinction ni acceptation de personnes, accompagnée de la promesse que le Bas-Canada ne serait pas placé dans une position exceptionnelle, sont les principaux de ces motifs, et que vos pétitionnaires ne peuvent un instant douter qu'ils n'aient leur poids auprès de votre honorable chambre, qui, indubitablement est animée du désir de rendre une justice-égale à tous les habitants de cette province, et de réparer partout, autant qu'il sera en son pouvoir, les maux qui sont résultés pour eux de l'incendie et de la perte de leurs biens aux époques-ci-dessus mentionnées.

Pourquoi vos pétitionnaires supplient humblement votre honorable chambre de prendre des mesures efficaces pour assurer à une époque prochaine à vos pétitionnaires et à toutes autres personnes placées dans leur condition, le paiement des pertes qu'ils ont éprouvées par suite des événements des années 1837-38, et vos pétitionnaires ne cessent de prier.

FAITS DIVERS

PLACE D'ARMES.—Nous apprenons avec plaisir, par les rapports des procédés du Conseil de ville publiés sur certains journaux de Montréal, que la corporation va faire compléter les ouvrages déjà commencés sur la Place d'Armes. Cette place sera alors un ornement pour cette ville.

NONNE-MESURE.—La corporation est à l'œuvre des bonnes choses. Elle vient de charger le comité du département de l'Eau de considérer s'il serait expédient et praticable d'établir de bonne heure l'an prochain, et dans une partie convenable de la cité, une maison de bains, sur un pied économique, pour les classes pauvres. C'est là en effet un grand manque dans cette ville, et nous espérons que ce plan aura tout son effet dès l'année prochaine.